

CHAMBRES D'AGRICULTURE - N°1032 AVRIL 2014

2014

ANNÉE INTERNATIONALE DE L'AGRICULTURE FAMILIALE

EDITORIAL : L'AGRICULTURE FAMILIALE À LA CROISÉE DES CHEMINS par Guy VASSEUR, Président des Chambres d'agriculture À LA RÉDACTION DE CE DOSSIER: Pascal BERGERET, 2014 ANNÉE INTERNATIONALE DE L'AGRICULTURE FAMILIALE 15 Directeur du Ciheamlamm de Montpellier LA FRANCE PLEINEMENT ENGAGÉE Interview d'Henri ROUILLÉ d'ORFEUIL, coordinateur en France 16 Mylène TESTUT NEVES, Conseillère agricole : SER, Brasilia Direction générale L'AGRICULTURE FAMILIALE EN MEDITERRANÉE 17 du Trésor Thierry POUCH, LE DOUBLE VISAGE DE L'AGRICULTURE BRÉSILIENNE 18 Chambres d'agriculture FONGS –Action paysanne Bertrand HERVIEU, 3 QUESTIONS À Nadjirou SALL, Secrétaire général de la fédération des ONG du Sénégal 20 CGAER L'AGRICULTURE FAMILIALE 21 Jérémie DECERLE, Thomas DIEMER, **AU GRÈ DES LOIS** Jeunes agriculteurs **AGRICOLES DEPUIS 1960** 13 **OUEL AVENIR POUR** L'AGRICULTURE **FAMILIALE?** L'AGRICULTURE 23 FAMILIALE, **DES AGRICULTURES** D'AVENIR!





L'AGRICULTURE FAMILIALE À LA CROISÉE DES CHEMINS

e fait d'instituer 2014, année internationale de l'agriculture familiale montre combien la poursuite et la défense de ce modèle de développement agricole constituent un choix de société. Certes il n'est pas opportun de s'alarmer outre mesure, tant ce modèle à taille humaine a fait, depuis très longtemps, la preuve de son efficacité en termes de modernisation, d'évolution, d'alimentation de la population et d'aménagement du territoire. Il n'empêche qu'il reste fragile et qu'il procède d'un engagement de tous les jours pour assurer son développement et son adéquation aux grands défis d'avenir.

Dans certains pays, il est mis à mal par le poids des filières aval ou par des phénomènes d'accaparement des terres. L'agriculture familiale dépasse cependant la seule logique de production. Elle apporte à l'humanité des bénéfices considérables en termes sociaux, d'aménagement du territoire, de durabilité et de préservation de l'environnement et de la biodiversité. Voilà pourquoi, plus que jamais, les agriculteurs doivent prendre leur avenir en main au travers d'un engagement soutenu dans leurs organisations professionnelles et obtenir ainsi une représentativité forte et une influence conséquente auprès des Pouvoirs publics et des négociateurs internationaux

Quel que soit le degré de développement des pays, la préservation et l'évolution de ce modèle d'agriculture est, en effet, soumise à l'instauration de politiques publiques efficientes et incitatives. Certaines initiatives évoquées dans ce numéro ou dans ce dossier méritent ainsi d'être saluées, comme le contenu des débats sur les différentes dynamiques de développement à mettre en œuvre sur le plan international lors de l'assemblée générale de l'Organisation mondiale des agriculteurs (OMA) en mars dernier à Buenos Aires et le prochain Congrès mondial des Jeunes agriculteurs qui se déroulera au mois de septembre prochain à Bordeaux. Tout ceci procède en effet d'une solidarité mondiale et de l'émergence d'un véritable réseau d'agriculteurs au niveau international. De part leur rôle, leur mission, leur implantation et leur expérience d'animation de groupes de développement agricole, les Chambres d'agriculture sont pleinement engagées dans ce combat, et elles ne failliront pas.

agriculture familiale

2014

ANNÉE INTERNATIONALE DE L'AGRICULTURE **FAMILIALE**

L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) est à l'initiative de l'Année internationale de l'agriculture familiale 2014.



et événement vise à rehausser l'image de l'agriculture familiale et de la petite agriculture en focalisant l'attention du monde entier sur la contribution significative de ce type et de ce modèle d'agriculture à l'éradication de la faim et de la pauvreté, à l'amélioration de la sécurité alimentaire, de la nutrition et des moyens d'existence, à la gestion des ressources naturelles, à la protection de l'environnement et au développement durable, en particulier dans les zones rurales.

L'objectif de l'AIAF 2014 est de remettre l'agriculture familiale au centre des politiques agricoles, environnementales et sociales dans les programmes d'action nationaux, en identifiant les lacunes à combler et les opportunités offertes, afin de favoriser la



L'objectif de l'AIAF 2014 est de remettre l'agriculture familiale au centre des politiques agricoles

transition vers un développement plus équitable et plus équilibré. L'AIAF 2014 favorisera le débat et la coopération aux niveaux national, régional et mondial, pour faire mieux connaître et comprendre les défis qu'affrontent les petits exploitants et aider à identifier des moyens efficaces pour soutenir l'agriculture familiale.

QU'EST-CE QUE L'AGRICULTURE **FAMILIALE?**

L'agriculture familiale englobe toutes les activités agricoles reposant sur la famille, en relation avec de nombreux aspects du développement rural. Elle permet d'organiser la production agricole, forestière, halieutique, pastorale ou aquacole qui, sous la gestion d'une famille, repose essentiellement sur de la main-d'œuvre familiale, aussi bien les hommes que les femmes. Dans les pays développés comme dans les pays en développement, l'agriculture familiale est la principale forme d'agriculture dans le secteur de la production alimentaire.

Au niveau national, plusieurs facteurs clés peuvent contribuer avec succès à son développement, entre autres :

- > les conditions agro-écologiques et les caractéristiques territoriales,
- > les politiques environnementales,
- > l'accès au marché,
- > l'accès à la terre et aux ressources naturelles,
- > l'accès à la technologie, aux services de vulgarisation agricole et au crédit,
- > les conditions démographiques, économiques et socio-culturelles,
- > la disponibilité d'un enseignement spécialisé.

L'agriculture familiale joue un rôle important au niveau socio-économique, environnemental et culturel.

Pour en savoir plus :

Consultez le site internet dédié à l'année internationale de l'agriculture familiale www.fao.org/familyfarming-2014/fr





LA FRANCE PLEINEMENT ENGAGÉF



PAR Henri ROUILLÉ D'ORFEUIL

Membre de l'Académie d'agriculture de France Chargé par les ministres de l'Agriculture et des Affaires étrangères de l'animation et de la coordination de l'Année internationale de l'agriculture familiale en France.

objectif de cette année internationale est de valoriser et d'affirmer le rôle de l'agriculture familiale et de sensibiliser les responsables professionnels et politiques sur son formidable potentiel de développement. Les débats porteront ainsi largement sur les moyens à engager en termes de politiques publiques et de recherche. Ce modèle d'agriculture bénéficie en effet de multiples avantages acquis en termes de multifonctionalité, qu'il s'agisse de production agricole, de gestion des ressources naturelles ou d'emplois. Dans ce cadre, mon rôle a été d'entrer en relation avec un maximum de partenaires concernés : administrations, organisations professionnelles et syndicales agricoles, organismes de recherche, fondations, associations, collectivités territoriales... pour engager une dynamique, initier des évènements et susciter des réflexions autour de cette thématique.

UNE CENTAINE D'INITIATIVES RÉPERTORIÉES

De nombreuses manifestations ont déjà eu lieu et se dérouleront tout au long de l'année. Le Salon de l'agriculture a, bien entendu, été une plate-forme idéale pour aborder ce sujet. Le ministère de l'Agriculture et les Jeunes agriculteurs y ont ainsi organisé un séminaire portant sur l'installation, la transmission des exploitations agricoles, la formation et le rôle des jeunes vis-à-vis de la pérennité de ce modèle agricole. Au début du mois de juin se déroulera à Montpellier un forum international portant sur la recherche et l'agriculture familiale. L'association des régions de France organisera un colloque à Rennes avec le Conseil régional de Bretagne, sur l'agriculture familiale et les systèmes alimentaires territorialisées. Les Jeunes agriculteurs au mois de septembre prochain organiseront un congrès mondial avec des mouvements de quinze pays et produiront un manifeste pour soutenir ce modèle de développement. La fondation de France sera à l'initiative avec les organisations paysannes africaines et des organisations non gouvernementales d'un événement lors de la journée de l'alimentation autour de l'innovation paysanne et de l'accompagnement des exploitations familiales. La liste serait encore très longue et une multitude d'évènements est programmée

Agriculture familiale de l'humanité

de l'alimentation mondiale



à tous les échelons de notre territoire mais également au niveau international dont un forum auquel l'AFD et le CGAER ont participé activement lors du salon de l'agriculture de Mekhnès au Maroc.

> Propos recueillis par Victor Siméon Chambres d'agriculture France

Pour en savoir plus : http://aiaf.resolis.org





L'AGRICULTURE FAMILIALE EN MEDITERRANÉF

La modernisation de l'agriculture familiale en Méditerranée n'est pas seulement considérée comme vecteur d'exportations, mais aussi comme élément de stabilisation des territoires nationaux et d'emploi des jeunes.

e défi majeur du développement agricole dans les pays du Sud de la Méditerranée consiste à moderniser le secteur de l'agriculture familiale, tout en préservant les ressources naturelles et en s'adaptant aux conséquences du changement climatique. Dans nombre de périmètres irriqués au Maghreb, l'utilisation de la ressource eau n'est pas durable, conduisant à un épuisement des nappes et à la salinisation des sols.

Le traitement des inégalités entre zones urbaines et rurales et au sein même des zones rurales est devenu un facteur clef du maintien de la paix sociale. Les révolutions arabes, dont l'origine est souvent liée, comme en Tunisie, à des révoltes rurales, ont ramené la question agricole et rurale au premier plan des stratégies gouvernementales. La modernisation de l'agriculture familiale n'est plus seulement considérée à l'aune des recettes d'exportation qu'elle peut engendrer, mais aussi comme élément de stabilisation des territoires nationaux et d'emploi d'une jeunesse trop souvent livrée au chômage et au désespoir faute de perspectives d'avenir dans les localités.

LA MISE EN PLACE DE STRATÉGIES NOUVELLES

Les gouvernements commencent à prendre la mesure de tous ces défis et à y répondre par la mise en place de stratégies nouvelles. C'est ainsi que le Plan



Une typologie agricole très différente

La petite agriculture familiale représente la grande majorité des exploitations agricoles au Sud de la Méditerranée. Au Maghreb, les deux tiers des exploitations ont une surface inférieure à 5 ha. En Europe méditerranéenne, la modernisation de l'agriculture dans le cadre de la PAC s'est appuyée sur l'agriculture familiale. Ainsi, l'agriculture familiale comprend des types d'exploitations très différents les uns des autres : petites exploitations vulnérables menacées par la mondialisation, exploitations modernes et productives, concurrentielles sur le marché mondial.

Maroc Vert, par exemple, a fixé les priorités de l'action gouvernementale autour de deux piliers complémentaires : un premier pilier dévolu à la modernisation des exploitations agricoles tournées vers un modèle productiviste, et un second pilier orienté vers la préservation d'un tissu vivant et dynamique de territoires ruraux, autour de petites exploitations familiales bien insérées dans les dynamiques territoriales, multifonctionnelles et pluriactives. En Algérie également le renouveau de la stratégie de développement agricole entend donner toute leur place aux initiatives portées par les acteurs locaux et vise à intégrer l'action des différents ministères autour de projets concrets de développement rural. On assiste donc à la « revanche des territoires » qui deviennent un espace majeur de l'action publique, qui se veut mobilisatrice et complémentaire de l'initiative des différentes familles d'acteurs.

L'année internationale de l'agriculture familiale vient à point nommé pour conforter ces nouvelles approches. Lors de leur

10ème réunion qui s'est tenue à Alger le 6 février 2014, les ministres de l'agriculture des 13 pays du Centre International de Hautes Etudes Agronomiques Méditerranéennes, ont émis la recommandation « de soutenir l'agriculture familiale – notamment dans la rive sud de la Méditerranée – qui contribue fortement à assurer la sécurité alimentaire des ménages ruraux et concourt à la gestion durable des ressources naturelles et à la promotion du développement humain, notamment au profit des femmes et des jeunes ».





Face à la diversité des exploitations familiales, le Brésil a mis en place des instruments de politiques publiques spécifiques. Cette politique de soutien à l'agriculture familiale se matérialise chaque année par un plan annuel intitulé Plano Safra pour l'agriculture familiale.

pagriculture brésilienne se définit comme duale, partagée entre l'agro-négoce (une agriculture entrepreunariale basée sur la concentration foncière tournée vers l'exportation) et l'agriculture familiale dite de « petite » dimension.

Ces dernières années, l'agriculture familiale a gagné ses titres de noblesse au Brésil et occupe une place non négligeable dans la fourniture de biens agricoles. D'après le recensement de 2006, on compte 4 367 902 exploitations répondant aux critères de la loi 2006, sur les 5 175 489 unités de production au total. Ces exploitations contribuent à 38 % du produit brut agricole national. Par ailleurs, elle dispose d'un ministère propre, celui du développement agraire dont les politiques (réforme agraire et appui à l'agriculture familiale) s'opposent aux considérations économiques et commerciales du ministère dédié à l'agro-négoce.

Néanmoins, si l'agriculture familiale est fortement structurée au Brésil, grâce à de nombreuses organisations syndicales, religieuses et professionnelles, son visage a différents profils. L'agriculture familiale représente 85 % des exploitations, mais seulement 40 % de la production et moins de de la valeur de la production, même si elle fournit 70 % des aliments consommés au Brésil. S'ils ont le mérite de nourrir leur pays, les agriculteurs familiaux sont néanmoins inégaux au sein de ce modèle agricole. Sur les 4,3 millions d'exploitations, environ 450 000 sont bien insérées sur les marchés, 1,3 millions dégagent un revenu soute-

85% d'exploitations familiales

de la production agricole



nable et s'insèrent de manière durable dans le système économique ; et 2,6 millions sont des agriculteurs pauvres, dont environ 1,5 millions de très pauvres bénéficiant de programmes de lutte contre la pauvreté (Brasil sem miseria).

Face à la diversité des exploitations familiales, le Brésil a mis en place des instruments de politiques publiques spécifiques. Initiée par Lula en 2002, cette politique de soutien à l'agriculture familiale se matérialise chaque année par un plan annuel intitulé Plano Safra pour l'agriculture familiale. Celui de 2013-2014 prévoit des enveloppes de crédits à taux bonifiés d'environ 8,5 milliards d'euros (près de 14 % des crédits ruraux).

La politique agricole brésilienne, en partie axée sur le soutien à l'agriculture familiale permet aussi sur le plan politique et social de modérer l'opposition historique entre latifundisme (grande exploitations) et minifundisme, d'apaiser les relations entre l'Etat et les agriculteurs familiaux et de favoriser d'autres formes de gouvernances territoriales.

L'agriculture familiale (loi de 2006) approvisionnant le marché interne en produits de base,

- > 85 % des exploitations (4,3 millions)
- > 25 % des terres (moyenne de 18 ha par exploitation)
- > 70 % des aliments consommés au
- > Une agriculture familiale multiforme, avec des exploitations très performantes (450 000 exploit.) et des exploitations de subsistance, pauvres (60 % soit 2,6 millions d'exploitations)
- > 16 millions de travailleurs ruraux dont 7 millions de très pauvres en milieu rural



Exemples d'instruments publics utilisés comme soutien à l'agriculture familiale:

- > Crédits super-bonifiés (PRONAF) dédiés notamment aux frais de campagne, ou des investissements
- > Systèmes spécifiques de garantie des prix sous forme d'avance de trésorerie transformable en subvention selon les conditions de marché
- > Assurance récolte d'ampleur financière relativement limitée mais quasiment gratuite pour 600 000 petits agriculteurs
- > Politique intégrée de développement et de lutte contre la pauvreté des zones rurales, au sein du programme « Brasil sem miseria », lancé par la Présidente du Brésil Dilma ROUSSEFF en 2011 dans le cadre de son engagement politique d'éradiquer d'ici 2014 la pauvreté extrême.

*Sources: M^{me} Mylène Testut Neves, Conseillère Agricole/SER Brasilia-Direction générale du Trésor - Fiche « Brésil » publiée par le MAAF

Définition juridique et reconnaissance de l'agriculture familiale au Brésil :

En 2006, une définition juridique (modifiée par les lois de 2009 et 2011) de l'agriculture familiale est formulée au travers d'une loi « cadre ». Elle précise que les exploitations familiales sont celles dont la surface exploitée n'excède pas quatre modules fiscaux, où la main-d'œuvre est majoritairement d'origine familiale, laquelle gère directement l'exploitation et en tire un minimum de revenu. Dans la catégorie « agriculteurs familiaux », on retrouve les sylviculteurs, les aquaculteurs, les extractivistes, les pêcheurs artisanaux et les membres des communautés traditionnelles (amérindiennes et Quilombolas).





TROIS QUESTIONS À **Nadjirou SALL**

Secrétaire général de la Fédération des ONG du Sénégal (FONGS - Action paysanne)

QUE REPRÉSENTE, SELON VOUS, L'AGRICULTURE FAMILIALE DANS VOTRE PAYS?

Au Sénégal l'agriculture familiale est un important vecteur de développement. Elle contribue au maintien et à la création d'emplois, à la sécurité alimentaire, à la gestion durable des ressources naturelles et à la transmission de valeurs. Elle peut « nourrir le Sénégal » et assurer les bases d'une économie nationale plus saine et dynamique.

COMMENT EST- ELLE REPRÉSENTÉE **PROFESSIONNELLEMENT AUPRÈS DES POUVOIRS PUBLICS?**

L'agriculture familiale est représentée par des organisations telles que la Fédération des ONG du Sénégal (FONGS - Action paysanne) membre du Conseil National de Concertation et de Coopération des Ruraux (CNCR) qui regroupe 27 fédérations, et qui intervient auprès de l'État pour défendre les intérêts des ruraux dans un esprit de concertation. Le CNCR lui-même est membre du Réseau des Organisations Paysannes et des Producteurs de l'Afrique de l'Ouest (ROPPA), car plusieurs des problématiques paysannes ne se limitent pas aux frontières nationales.

Les associations de base appuient les exploitations familiales et défendent leurs intérêts auprès des conseils ruraux ; les fédérations et le CNCR les représentent auprès de l'État, le ROPPA fait de même auprès de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) et de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest(CEDEAO).

QUELLES SONT LES CONDITIONS À RÉUNIR POUR FAVORISER SON DÉVELOPPEMENT ET SON ÉVOLUTION?

L'agriculture familiale apporte l'essentiel de la consommation nationale en céréales sèches, légumes, viande bovine, produits avicoles et poisson mais des défis importants restent à relever sur les produits laitiers, le riz. Pour un meilleur développement, il faut que les exploitations familiales améliorent leurs performances; qu'elles améliorent leur maîtrise de l'espace et des ressources naturelles et qu'elles soient insérées dans des économies locales stimulant et encourageant leurs progrès. Tous ont un

rôle à jouer : les exploitations familiales, les organisations paysannes et de producteurs, les privés nationaux et internationaux et l'Etat.

Mais l'esprit des paysans a évolué. Les exploitations familiales suivies démontrent, en majorité, une grande capacité d'adaptation. Elles innovent dans leurs façons de produire et de gérer leur sécurité, leur bien-être et leur pérennité. Elles investissent majoritairement sur fonds propres (issus de ventes de bétails, de surplus agricoles, d'activités non agricoles et de ressources d'émigration). Tous ces aspects permettent de parler de modernités paysannes et leurs impacts en termes de sécurité alimentaire, d'emplois et de gestion durable méritent plus d'égard de la part des pouvoirs publics.





L'AGRICULTURE FAMILIALE AU GRÉ DES LOIS **AGRICOLES DEPUIS 1960**

Les différentes lois agricoles ont conforté depuis des décennies le modèle d'agriculture familiale. Panorama de leurs apports et de leurs impacts sur ce modèle de développement dont on célèbre l'année internationale en 2014.

5 août 1960

ACCÉLÉRER LA MODERNISATION DE L'AGRICULTURE

La loi du 5 août 1960 d'orientation agricole avait notamment pour objectif de promouvoir l'exploitation familiale. Il s'agissait principalement d'une demande des jeunes agriculteurs pour accélérer la modernisation de l'agriculture. À cette fin, la loi prévoit une amélioration du salaire différé mis en place en 1939, une indemnité de sortie dans le cadre du statut du fermage, une définition de l'exploitation à deux unités de travail (UTH) et une orientation des aides publiques en priorité vers les jeunes agriculteurs (prêts et subventions).

8 août 1962

CRÉATION DES GAEC

Ensuite, deux lois complémentaires du 8 août 1962 ont créé les GAEC, sociétés civiles de personnes dont les associés doivent participer effectivement au travail commun et qui bénéficient du principe de transparence et d'une fiscalité spécifique. ont renforcé les dispositifs existants depuis 1958 sur les cumuls et ont donné un droit de préemption aux SAFER, elles-mêmes créées en 1960.

4 Juillet 1980

LA RECONNAISSANCE DU CO-EXPLOITANT

La loi d'orientation agricole du 4 juillet 1980 a introduit la notion de co-exploitant dans les relations entre époux, ce qui renforce



la dimension familiale de l'exploitation. Le contrôle des structures remplace l'ancien dispositif des cumuls et comprend des dispositions nouvelles sur la capacité et l'expérience professionnelle.

1^{er} août 1984

INSTALLATION ET AGRANDISSEMENT

La loi du 1er août 1984 porte à nouveau sur le contrôle des structures en fixant des règles pour les installations et les agrandissements soumis à autorisation préalable : surface, statut de l'exploitant, compétence professionnelle. La loi prévoit en particulier les règles de la surface minimale et maximale d'installation.

1er février 1995

LA CRÉATION DES CDOA

La loi du 1er février 1995 de modernisation de l'agriculture avait notamment pour objectif de favoriser le développement d'une agriculture d'entreprise familiale tournée vers le marché. Elle réoriente le CSO sur les préoccupations économiques en cohérence avec l'occupation du territoire rural, le maintien de l'emploi rural et la politique des structures. Elle institue les CDOA visant à assurer une meilleure cohérence départementale de tous les aspects agricoles, en particulier la gestion des références communautaires. Elle donne la priorité à l'installation en visant à limiter la concentration et à faciliter les transmissions : création d'un répertoire à l'installation, mesures fiscales, facilitation des transferts de références de droits pour les jeunes agriculteurs, formation préalable à l'installation, développement des GAEC familiaux et préretraite majorée en cas d'installation. Une charte nationale pour l'installation des jeunes agriculteurs est signée en novembre 1995 entre l'Etat et la profession agricole avec la volonté de stabiliser le nombre d'exploitations à l'horizon 2005-2010.

25 juin 1999

L'APPARITION DES CTE

La loi du 25 juin1999 d'orientation pour l'aménagement du territoire et la loi du 9 juillet 1999 d'orientation agricole visent à marquer une rupture avec le modèle de développement agricole des années 1960 et suivantes, en posant le principe d'une gestion plus équilibrée des espaces pouvant notamment être mise en œuvre par des CTE destinés à conforter les exploitations existantes par une rémunération des fonctions non strictement marchandes de l'agriculture liées à l'environnement, à l'aménagement du territoire et aux fonctions sociales. Des mesures relatives au contrôle des structures (installation, hors sol, capacité professionnelle) et au statut des conjoints travaillant dans les exploitations sont également prévues.

27 juillet 2010

UN RÉPERTOIRE DE L'INSTALLATION

Enfin, la loi du 27 juillet 2010 de modernisation de l'agriculture et de la pêche vise également à favoriser l'installation en agriculture dans le cadre familial en autorisant en particulier la constitution de GAEC entre époux, y compris lorsqu'ils en sont les seuls associés. Par ailleurs, l'accompagnement des sociétés agricoles en recherche d'associés et de jeunes candidats à l'installation est renforcé par l'intermédiaire du répertoire à l'installation qui existe dans les départements

et doit faciliter les mises en relation entre cédants et repreneurs.

Bertrand HERVIEU

Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux (CGAAER)





QUEL AVENIR POUR L'AGRICULTURE FAMILIALE ?

Avec la mondialisation, les exigences environnementales et les mutations des conditions d'accès au métier d'agriculteur, le modèle de l'exploitation familiale a connu certaines transformations, laissant apparaître de nouvelles formes d'agriculture. Loin de tout immobilisme, son avenir semble loin d'être compromis.

des exploitations agricoles sont sous statut familial.

ans le débat actuel sur les conséquences négatives du modèle de croissance adopté il y a plus de cinquante ans, il est en un qui touche de près l'agriculture. Bien qu'elle soit encore perçue comme le secteur privilégié pour répondre aux besoins alimentaires des êtres humains, mais aussi pour contribuer à structurer les territoires, l'agriculture est pour autant l'objet d'un discrédit dès qu'il s'agit de penser selon une problématique environnementale. Par exploitation familiale, il faut entendre en effet une organisation de la production agricole se distinguant par des liens organiques entre la famille et l'unité de production. C'est sans doute moins le statut juridique que l'organisation de la production qui est aujourd'hui malmené en raison des attentes émanant de la société.

taux qui sont devant nous? Dit autrement, est-on en train d'assister au déclin de ce mode de production agricole, ou bien estce l'occasion à saisir pour réaffirmer son efficacité économique et sociale ?

DES POLITIQUES PUBLIQUES EN FAVEUR DE L'AGRICULTURE FAMILIALE

Se pencher sur l'avenir de l'agriculture familiale n'a rien d'original. Dès le XIXème siècle, certains se sont engagés dans cette problématique, soit pour en annoncer le déclin et la disparition prochaine, prenant sans doute appui dans l'exemple anglais qui avait consacré l'avènement de la grande unité agricole de production (privatisation des terres communales et nouvelle gestion de la fertilité de ces

> terres), soit pour indiquer a contrario que l'agriculture familiale serait plus résistante qu'on ne l'imaginait (la réflexion livrée 1923-1924 par l'économiste russe A. Tchayanov étant restée sur ce point célèbre¹). Or c'est précisément ce qui s'est produit, au regard des politiques publiques qui ont, de près ou de loin, cherché à préserver ce type de

structure agricole, y compris aux Etats-Unis, dont plus de 90 % des exploitations agricoles sont sous statut familial.

Avec la mondialisation, les exigences environnementales et les mutations des conditions d'accès au métier d'agriculteur, le modèle de l'exploitation familiale a connu certaines transformations. laissant apparaître de nouvelles formes d'agriculture. Un certain nombre d'observateurs laissent même entendre que, après le déploiement par exemple de formes sociétaires, c'est une « agriculture de firme » qui semble être en gestation. L'évolution même de l'économie fait que le mode de financement de l'activité agricole est d'ores et déjà différent. De nouveaux acteurs, non issus du monde agricole, qui ne fonctionnent pas selon une logique de patrimoine familiale, investissent dans ce secteur et sont désormais en mesure d'en modifier l'organisation et les finalités. Ces nouveaux acteurs peuvent être des financiers, des firmes industrielles, des fonds souverains acquéreurs de terres agri-

Consacrer 2014 « année internationale de l'agriculture familiale », n'est-ce pas justement prendre la pleine et entière mesure des risques dont cette mutation est porteuse ? Selon la FAO, l'exploitation familiale reste sans doute le mode d'organisation le plus efficace pour répondre aux défis du XXIème siècle, que ce soit pour approvisionner la planète en produits agricoles et alimentaires ou pour préserver l'environnement. Les contributions de Pascal Bergeret et de Bertrand Hervieu dans ce numéro de Chambres d'agriculture, plus la vision de la FAO, montrent que l'avenir de l'exploitation familiale n'est pas aussi sombre qu'on pourrait le croire.



L'année internationale de l'agriculture familiale aurait-elle été organisée pour mettre en exerque les menaces qui pèsent sur elle à un moment où nombre d'experts estiment qu'elle serait sans doute la meilleure des réponses possibles à apporter aux défis alimentaires et environnemen-

Thierry POUCH

Chambres d'agriculture France Direction économie des agricultures et des territoires

1 A. Tchayanov [1924], L'organisation de l'économie paysanne, Librairie du Regard, 1990 pour la traduction française. 2 Sur cette mutation, lire B. Hervieu et F. Purseigle [2013], Sociologie des mondes agricoles, éditions Armand Colin, coll. « U ».



L'AGRICULTURE FAMILIALE **DES AGRICULTURES** D'AVENIR!

Engagés dans l'Année Internationale de l'Agriculture Familiale (AIAF), Jeunes Agriculteurs (JA) et Agriculteurs français et développement international (Afdi) désirent porter la voix des agricultrices et des agriculteurs en organisant des actions, des échanges et des débats internationaux, nationaux et territoriaux.



n portant l'AIAF en France, les deux organisations valoriseront une agriculture diversifiée et durable, une agriculture créatrice de richesses et d'emplois, une agriculture qui garantit le renouvellement des générations, une agriculture gouvernée par les agriculteurs, une agriculture au service de la sécurité alimentaire, in fine une agriculture qui est un pilier du développement économique et sociale de nos territoires.

Pour parvenir à ces objectifs, JA et Afdi lancent une campagne de communication intitulée « L'agriculture familiale : des agricultures d'avenir ». Ils mettront également en place des échanges entre jeunes agriculteurs de différents pays et animeront une réflexion et des actions tout au long de l'année sur les grands enjeux auxquels doivent et devront répondre les agriculteurs et les agricultrices fami-

Au niveau international, le point d'orque du partenariat se déroulera le 4 septembre à Bordeaux. JA organise - à cette date - le Sommet Mondial des Jeunes Agriculteurs, pendant Terres de Jim. Première rencontre internationale officielle des jeunes agriculteurs depuis près d'une décennie, ce sommet sera marqué par la signature d'un manifeste porté par les représentants d'organisations de jeunes agriculteurs des cinq continents. Cette déclaration aura pour ambition de souligner les opportunités offertes par l'agriculture familiale et les conditions nécessaires de sa modernisation et de son développement.

L'IMPORTANCE DE LA RECONNAISSANCE D'UN STATUT



JEREMY DECERLE Agriculteur en Saône et Loire Commune Chevagny sur Guye Exploitation de 100 hectares en bovins allaitants Race Charolaise Elu Jeunes agriculteurs au niveau Départemental et régional Membre du Bureau national, en charge des dossiers installations transmission.

Nous avons noué un partenariat étroit avec l'AFDI pour créer des évènements et s'engager concrètement dans les débats, réflexions et propositions de cette année internationale de l'agriculture familiale. Notre rapport d'orientation portera ainsi sur les différents scénarios et modèles d'agriculture pour l'avenir en réponse aux attentes des agriculteurs et de la société. Ce rapport sera présenté prochainement. Nous avons dans cet objectif rencontré différentes structures et organismes représentatifs, dont notamment les représentants professionnels de l'Afrique de l'Ouest mais aussi des sociologues, des groupements de consommateurs... pour que ce sujet soit traité sous tous ses aspects et dimensions. Nous nous sommes ainsi aperçus que la terminologie d'agriculture familiale revêtait différentes réalités. Il y a bien des différences entre ce qu'on appelle agriculture familiale aux Etats-Unis en Europe ou en Afrique. Cela renvoie en fait au statut d'agriculteur. Celui-ci n'est pas encore reconnu dans certains pays. Pour réaliser de telles études prospectives ce statut doit être plus clairement défini, y compris en Europe. Sans dévoiler le contenu de notre rapport, nous avons cherché et proposé des pistes pour que ce modèle d'agriculture à taille humaine puisse se développer harmonieusement au bénéfice des producteurs et des consommateurs tout en prenant en compte les enjeux liés à l'innovation et à la modernisation. Ce modèle n'est donc en rien figé et bénéficie de forts potentiels de développement, il dépend cependant très fortement des politiques publiques mises en œuvre pour le soutenir et présider à son évolution. »

L'AGRICULTURE FAMILIALE DES AGRICULTURES D'AVENIR!

UN MANIFESTE DES JEUNES AGRICULTEURS INTERNATIONAUX

THOMAS DIEMER

30 ans / Installé avec ses parents dans le Bas Rhin Productions végétales : maïs, blé, betteraves sucrières, vignes. Productions animales: bovins, ovins valorisés en vente directe

Trésorier : Jeunes agriculteurs Vice-Président de l'AFDI

tant que membres Jeunes agriculteurs, nous avons pleinement conscience que le modèle d'agriculture familiale a permis le formidable développement de nos exploitations depuis plusieurs générations. C'est ce modèle qui nous permettra d'installer des jeunes, tout en relevant les défis environnementaux, sociaux territoriaux et économiques à l'échelle planétaire. Jeunes agriculteurs, l'AFDI et une centaine d'organisations internationales en provenance d'Afrique de

l'Ouest, d'Amérique latine, d'Asie se sont joints en une dynamique commune durant trois ans pour créer et promouvoir cette initiative. Le fait qu'une année soit promulguée par l'ONU s'avère une grande réussite. Cette manifestation

a bien une dimension internationale et nous pensons ainsi évoquer tous les problèmes comme l'accaparement des terres, le développement de l'agriculture de firmes ou la « financiarisation » des marchés agricoles. Ceci procède des échanges que nous avons tissés depuis de longues années, soit lors de déplacements de paysans étrangers sur nos exploitations, soit l'inverse. Cette année va permettre de renforcer ces liens par l'accueil en France d'une vingtaine de délégations de jeunes agriculteurs originaires de pays tiers pour leur faire découvrir notre agriculture, la structuration et l'engage-

ment de nos organisations professionnelles. Cette visite se terminera par leur participation au congrès mondial des jeunes agriculteurs en Gironde, en parallèle avec la finale internationale de concours de labours. Nous souhaitons à cette occasion diffuser un manifeste des jeunes agriculteurs internationaux. Les revendications qui y figureront ont un écho similaire partout dans le monde, comme l'accès au foncier et au crédit, la préservation des ressources naturelles, l'accompagnement des jeunes qui veulent s'installer, la reconnaissance du métier, la régulation des marchés pour avoir des prix rémunérateurs et permettre d'investir et de se moderniser... Nous souhaitons qu'au delà de sa présentation au congrès mondial, chacun puisse ensuite s'emparer de ce contenu et le porter vers les Pouvoirs publics nationaux et internationaux pour que cela se traduise par des avancées significatives >> .



LES TERRES DEJIM

La finale mondiale du concours de labours se déroulera du 4 au 7 septembre à Saint Jean d'Illac en Gironde.

Pour en savoir plus : www.lesterresdejim.com

> Propos recueillis par Victor Siméon Chambres d'agriculture France